



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 13 octobre 2016
Convocation des conseillers :
le 13 octobre 2016

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 21 octobre 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Astrid Freis, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Christian Weis, Conseiller

Excusés : Francis Maroldt, Pierre-Marc Knaff, Evry Wohlfarth, Zénon Bernard, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 12.1. Agrandissement de l'école Grand-Rue ; acquisition ;
décision

Vu l'acte administratif d'acquisition entre la Ville et Monsieur Henri Lallemand, par lequel la Ville acquiert la maison 7, rue de l'Eglise à L-4106 Esch-sur-Alzette, inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord sous le n° 534/2460, d'une contenance de 1 are, et jardin inscrit au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord sous le n° 534/2, d'une contenance de 56 centiares, au lieu-dit «rue de l'Eglise» pour le prix de 380.000,-EUR;

Considérant que l'acquisition se fait dans le but d'une extension de l'école Grand-Rue, donc dans un but d'utilité publique;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve à l'unanimité

l'acte administratif d'acquisition entre la Ville et Monsieur Henri Lallemand, par lequel la Ville acquiert la maison 7, rue de l'Eglise à L-4106 Esch-sur-Alzette, inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord sous le n° 534/2460, d'une contenance de 1 are, et jardin inscrit au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord sous le n° 534/2, d'une contenance de 56 centiares, au lieu-dit «rue de l'Eglise» pour le prix de 380.000,-EUR.

en séance

date qu'en tête